

## LA CHARTE

### UNIVERSITÉ DU BIEN COMMUN A PARIS (France)

L'Université du Bien Commun à Paris, fondée en 2017, est une université populaire et collégiale menée en coopération par des chercheur-e-s, des structures, des militant-e-s associatifs et des collectifs avec la volonté d'identifier, de faire connaître et reconnaître les biens communs comme des spécificités démocratiques, écologiques, économiques et juridiques. Elle élabore à cet escient des formes pédagogiques en co-construction.



#### LES OBJECTIFS DE L'UNIVERSITÉ

##### **Produire de la connaissance :**

- explorer les champs des communs et des biens communs matériels, immatériels et du vivant à travers différentes approches et savoirs, historiques et contemporains.
- transmettre, diffuser et valoriser leurs principes et la diversité de leurs pratiques indispensables à des modèles de société solidaires, équitables et émancipateurs.

**Concevoir et développer** des activités et des outils de recherche/sensibilisation/formation à destination de tous les publics. L'Université édite et diffuse le corpus produit par ses activités (papier, vidéo, radio, web...) dans le but de faire connaître les réalités que recourent les biens communs et les enjeux sociaux corrélés au niveau local, territorial, national et mondial. L'usage de ces ressources ne peut donner lieu à aucune forme de marchandisation ou d'exclusivité.

**Valoriser les apports théoriques et pédagogiques** qui accompagnent les initiatives de terrain, dans une logique d'action et d'apprentissage par l'expérience.

**Favoriser les convergences des acteurs** travaillant sur les biens communs en leur permettant de croiser leurs expertises dans tous les domaines où ils opèrent.

**Emettre des propositions publiques** concernant la politique des biens communs, la nécessité de leur développement et de leur protection, en prévenant toute dérive démagogique ou monopolisation politique.

**Accompagner le changement d'imaginaire** pour évoluer d'une économie de la prédation vers une économie de la relation.



#### LES ENGAGEMENTS

Toute structure, collectif ou personne qui souhaite adhérer au réseau de l'Université et s'en prévaloir, au regard des alinéas précédents dont il aura pris connaissance, s'engage à :

- **participer à la construction d'une communauté solidaire** accordée aux valeurs et aux objectifs de l'Université, tout en développant sa propre autonomie ;
- **encourager l'essaimage des idées**, des principes et des productions émanant de l'Université pour les mettre à disposition du plus grand nombre et contribuer à une culture commune des biens communs
- **faire un usage gracieux des productions de l'Université**, dédié à un cadre pédagogique, en citant la source et en informant au préalable l'Université.
- **mutualiser ses productions** dans un esprit de réciprocité et de non-rivalité.